



Lettre ouverte à

Monsieur le Préfet de Région
Midi-Pyrénées
Préfecture de Région
Place Saint Etienne
31038 Toulouse Cedex

A Toulouse, le 11 février 2014

Objet : Liaison Castres – Toulouse : constats, questions et demandes

Monsieur le Préfet,

Nous avons prévu d'aborder avec vous le projet autoroutier Castres – Toulouse lors de notre rencontre fixée initialement le 31 janvier. En effet, ce projet fait actuellement débat au sein des collectivités territoriales, le conseil régional Midi Pyrénées, les conseils généraux du Tarn et de la Haute-Garonne, pour qu'elles prennent position, à votre demande, sur la poursuite ou l'abandon du projet autoroutier concédé. Vous avez précisé également que ces décisions devaient être transmises à l'Etat fin février.

Afin que notre prochaine rencontre prévue début mars puisse être un échange constructif et en phase avec l'actualité, nous vous faisons parvenir plusieurs éléments de réflexion, regroupés sous forme de questions, de constats et de demandes. Ces éléments de réflexion s'appuient sur les nouveaux chiffres de coûts et de délais de réalisation du projet autoroutier que vous avez annoncés le 29 novembre 2013 à l'Espace Causse Entreprise à Castres, et que nous rappelons :

- Augmentation du coût du projet de 400 M€ TTC à 500 M€ TTC depuis juin 2013,
- Report de 10 ans sur la mise en service : elle passe de 2015 à 2024,
- Réévaluation de la subvention d'équilibre à 180 M€ TTC (175 M€ en juin 2013),

Nos questions :

1. Quels sont les nouveaux éléments sur ce projet qui conduisent à cette réactualisation ?
2. Pourquoi la subvention d'équilibre n'a augmenté que de 5 M€ alors que la DREAL a toujours indiqué que toute augmentation du projet non compensée par une

augmentation du trafic se répercuterait sur la subvention d'équilibre ? Pourquoi annoncer alors 180 M€ TTC et non pas 275 M€ TTC (le projet a augmenté de 100 M€ et le montant de la subvention était auparavant de 175 M€ TTC) ?

3. Que se passerait-il si le projet était poursuivi et que le coût et la subvention d'équilibre annoncés apparaissaient encore sous-évalués ?
4. Que se passerait-il si le projet était rejeté en cours d'avancement par les financeurs qui refuseraient une augmentation de leur participation ?
5. Comment ASF sera autorisé à financer le doublement de la bretelle A680 (A68 – Verfeil) ?
 - avec quelle augmentation du péage à L'Union (et donc pour tous les usagers de l'A68 Albi – Toulouse), ou quel allongement de sa durée de concession actuelle ?
 - les collectivités concernées ont-elles été consultées et ont-elles donné leur accord ?

Nos constats :

- la subvention d'équilibre ne nous paraît pas crédible ni avec les trafics DREAL, ni avec des trafics plus réalistes ^[1]. localement, ce n'est pas un projet autoroutier de bout à bout à 15 € le péage (36 € pour les PL) qu'attendent les usagers de la RN126, entreprises et particuliers, mais l'aménagement de la sortie de Castres et les axes Castres – Albi et Castres – Mazamet et le prolongement vers Béziers, ou encore vers la montagne (Lacaune, ...).
- le rapport DURON de la commission Mobilité 21 précise « **Sans se prononcer sur les caractéristiques de l'aménagement et les modalités de sa réalisation**, après analyse comparative des enjeux nationaux des différents projets, la commission classe le projet dans la catégorie des premières priorités dans le scénario n°2. Dans le cadre du scénario n°1, la commission classe le projet dans les secondes priorités. ». L'Etat n'a pas pris de décision de réalisation d'une 2x2 voies (conçue ou gratuite), mais d'un aménagement à déterminer.

1 Ce constat s'appuie sur l'étude de l'équilibre financier du projet réalisé par le collectif RN126 :
La note : http://rn126.free.fr/lien/RN126-NT-140205-Synthese_Autoroute_Castres_Toulouse_Trafic_cout.pdf
L'annexe : http://rn126.free.fr/lien/RN126-NT-140205-Synthese_Autoroute_Castres_Toulouse_Trafic_cout-annexe.pdf



Nos demandes :

1. Que soit inscrite l'étude de l'aménagement de la RN126 et des autres axes comme « plan B » au projet autoroutier,
2. Que soit établi un comparatif coût, délais, réponses aux besoins, ..., entre l'aménagement de la RN126 et le projet autoroutier pour une décision éclairée sur le choix de la solution à retenir.

Les justificatifs de ces demandes sont :

- Le projet autoroutier, en mode concédé ou non, présente un risque financier considérable pour les collectivités compte-tenu de son coût, et de l'absence de trafic,
- Il ne répond pas au besoin réel de déplacement des particuliers et des entreprises et présente un bilan sociétal déficitaire,
- Il présente un risque d'éviction de tout autre projet d'aménagement du réseau routier secondaire dans le Tarn, dont chacun reconnaît le mauvais état, ou les limites avec la densité du trafic,
- Il dégrade le cadre de vie de Puylaurens et Soual et induit des contraintes de circulation fortes au droit de ces villes dans la version concédée de l'autoroute, contraintes que subiront la majorité des usagers de la RN126 (et au-delà) qui n'emprunteront pas l'autoroute. A court terme cela nécessitera de réaliser de nouvelles déviations de ces villes.

Dans l'attente des réponses à nos questions et demandes, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations,

Rémy Martin,
Président de FNE Midi-Pyrénées.